

Nice, le 2 mars 2021

Affaire suivie par

Lydie MACCIO

Téléphone :

04 93 53 71 48

Mél.

lydie.maccio@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Le recteur de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

S/c de monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,
DSDEN des Alpes-Maritimes et du Var

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction – année 2021.

Référence : note de service MENJES 2020-0228 du 28 décembre 2020 publiée au BOEN n° 3 du 21 janvier 2021.

Les dispositions des articles 3 et 6 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction prévoient un recrutement par voie de liste d'aptitude à la classe normale du corps.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes au 1^{er} septembre 2021 :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors-échelle A,
- et justifier de 7 ans de service en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation, pendant 20 mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des 5 dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré,
- et justifier de 4 ans de service dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les candidats recrutés par voie de liste d'aptitude seront nommés en qualité de stagiaires en position de détachement dans le corps des personnels de direction. La durée du stage est fixée à une année.

Il est important que l'attention des personnels se porte sur le fait que, dans l'éventualité où leur candidature serait retenue, ils se verrait obligatoirement proposer une affectation dans une des académies où demeure le plus grand nombre de postes vacants après la nomination des lauréats du concours de la session 2021, en tenant compte de leurs vœux. Ceux qui ne rejoindraient pas le poste proposé perdraient le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2021.

Les personnels réunissant les conditions requises et souhaitant participer à cette opération doivent saisir leur candidature dans le Portail Agent accessible à l'adresse <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr> **du vendredi 2 avril 2021 au dimanche 25 avril 2021 inclus.**

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude devront joindre obligatoirement dans le Portail Agent les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention ;
- un état des services validé par le service de gestion actuel : présenter l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle - préciser l'année de titularisation - les périodes d'interruption de services, disponibilité, congé sans traitement doivent être indiquées en rouge - les durées des services effectués doivent être totalisées.
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction ;
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;
- un rapport d'activité ;
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités.

Il est conseillé aux candidats de préparer et d'enregistrer tous les documents obligatoires au format pdf avant de se connecter au Portail Agent pour saisir leur demande d'inscription.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Madame Lydie MACCIO, adjointe à la cheffe de service
Téléphone: 04 93 53 71 48
Courriel: lydie.maccio@ac-nice.fr

Madame Sandrine LARSONNIER, gestionnaire
Téléphone : 04 93 53 73 49
Courriel : sandrine.larsonnier@ac-nice.fr

Monsieur Nicolas PETRIC, gestionnaire
Téléphone : 04 93 53 73 48
Courriel : nicolas.petric@ac-nice.fr

Il convient d'assurer la plus large diffusion possible de cette circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité.

Richard LAGANIER

SIGNE